

d) Comparaison des niveaux d'imposition

(i) *Imposition des sociétés*

L'impôt a des répercussions décisives sur la compétitivité de l'industrie en matière de coûts.* Le Comité a reçu la preuve du désavantage fiscal qu'affrontent les industries minière et forestière canadiennes par rapport à leurs homologues américains. Cependant, les taux canadiens d'imposition des sociétés sont en général un peu inférieurs aux taux américains. En additionnant impôts fédéraux et provinciaux, on parvient, pour le Canada, à des taux qui varient entre 46 et 51%, alors que le chiffre correspondant pour les États-Unis est d'environ 50%. Pour les industries de fabrication et de transformation, les taux canadiens sont sensiblement inférieurs et s'échelonnent entre 40 et 45%. Si les pertes donnent lieu à des dégrèvements légèrement moins avantageux au Canada qu'aux États-Unis, cette différence est très largement compensée par le traitement plus favorable réservé aux versements de dividendes d'une société à une autre.

En général, les États-Unis accordent des stimulants plus intéressants pour les nouveaux investissements au moyen d'un crédit d'impôt. Par contre, la législation canadienne autorise des amortissements beaucoup plus rapides que les lois américaines. Au Canada, le matériel neuf de fabrication et de transformation peut être amorti en deux ans, alors qu'aux États-Unis, la dépréciation de nombreux types de machines doit être étalée sur 10 à 15 ans pour fins d'imposition.

Les producteurs canadiens, notamment ceux qui maintiennent des stocks importants, subissent un désavantage par rapport à leurs homologues américains en période d'inflation, car leurs plus-values sur les stocks doivent être calculées suivant la méthode de l'épuisement successif, alors que les producteurs américains ont la possibilité, dont la plupart se prévalent, de calculer ces plus-values selon la méthode de l'épuisement à rebours pour fins d'imposition. En avril 1977, le gouvernement a résolu partiellement le problème en mettant en vigueur un crédit d'évaluation des stocks de 3%.

Aux États-Unis, la Domestic International Sales Corporation (DISC) assure également un taux d'imposition considérablement réduit pour les bénéfices réalisés sur les exportations. Pourtant, la majorité des témoignages des industriels canadiens ont fait apparaître que ce procédé fiscal de subvention des exportations n'avait pas constitué un obstacle concurrentiel important pour le Canada.

(ii) *Imposition des industries d'exploitation de ressources naturelles*

Dans le domaine des ressources naturelles, les sociétés américaines jouissent d'un avantage manifeste sur le plan fiscal. Au Canada, les sociétés sont soumises à d'importants droits, impôts et redevances supplémentaires qui les placent dans une situation désavantageuse par rapport aux industries américaines. Selon le ministère

* Cette section résume une analyse plus détaillée préparée par le Comité qui figure à l'Annexe B.